

Notification préalable d'une concentration
(Affaire COMP/M.6640 — Delphi/FCI MVL)
(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)
(2012/C 196/14)

1. Le 22 juin 2012, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise Delphi Holding Luxembourg Sarl (Luxembourg), contrôlée en dernier ressort par Delphi Automotive Plc («Delphi», Jersey), acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement CE sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'activité Véhicules motorisés de l'entreprise FCI SA («FCI MVL», France), par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

- Delphi: fabricant mondial de composants automobiles, parmi lesquels des connecteurs pour applications automobiles et des produits utilisant ces connecteurs,
- FCI MVL: fabricant spécialisé dans les connecteurs pour applications automobiles.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement CE sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie (+32 22964301), par courrier électronique à l'adresse COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.6640 — Delphi/FCI MVL, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffé des concentrations
J-70
1049 Bruxelles
BELGIQUE

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement CE sur les concentrations»).